

## Votre participation active à la réalisation de nos projets humanitaires en 2022

Vous le savez en participant à nos réalisations ou en lisant les nombreux articles de presse, les besoins pour les populations victimes de Tchernobyl restent énormes, plus de 35 ans après l'explosion du réacteur nucléaire ukrainien N°4 le 26 avril 1986.

Nous nous efforçons depuis de nombreuses années de répondre à ces appels de détresse en élaborant des projets que nous espérons à la fois efficaces et qualitatifs. A ce jour, l'association « Les Enfants de Tchernobyl » a réalisé en 28 années près de 300 projets humanitaires dans 4 pays au profit des habitants des zones contaminées en Ukraine, au Bélarus et en Russie, en particulier pour les enfants.

**Pour nous permettre de poursuivre ensemble en 2022 cette indispensable générosité, votre participation et votre implication nous paraissent capitales. Par votre adhésion et/ou par votre don, vous témoignerez de votre solidarité concrète à l'égard de nos amis ukrainiens, bélarusses et russes.**

Adhésions et dons permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée dans les limites prévues par le législateur. En clair : **offrir 100 € ne vous coûtera que 34€ !** L'association vous fera parvenir une attestation de dons à joindre à votre prochaine déclaration fiscale.

**Le talon ci-dessous est à découper ou à photocopier puis à expédier avec le paiement au siège :**

**Association LES ENFANTS DE TCHERNOBYL  
14 rue des Dahlias  
68740 ROGGENHOUSE (FRANCE)**

### Bulletin de générosité (à découper ou photocopier)

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Courriel : @

Souhaite faire un don de ..... € à l'association « Les Enfants de Tchernobyl » à affecter au projet suivant :

- Accueil d'enfants ukrainiens et russes en France durant l'été 2022
- Aide à des structures en Ukraine, Bélarus et Russie liées à la santé et à la radioprotection
- Opération « Un toit pour la famille RUD » (*dons uniquement jusqu'au 31.12.2021*)
- Aide alimentaire directe aux populations des zones contaminées en Ukraine et Russie
- En fonction des besoins, don laissé à la libre utilisation par l'association

Fait à .....le.....Signature :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et liberté, vous disposez d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles portées à la connaissance de l'association « Les Enfants de Tchernobyl ». La base de données constituée pour la gestion des adhérents et des partenaires de l'association a fait l'objet d'un dépôt auprès de la CNIL.